

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 octobre 2016
Français
Original : russe

Lettre datée du 14 octobre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document de réflexion établi en prévision du débat public du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité qui aura lieu le 25 octobre 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Churkin



**Annexe à la lettre datée du 14 octobre 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : russe]

**Document de réflexion établi en prévision du débat public
du Conseil de sécurité sur la mise en œuvre des priorités
communes concernant les femmes et la paix et la sécurité**

Historique

En 2000, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, la première à être consacrée aux effets des conflits armés sur les femmes et les filles et au rôle des femmes dans la consolidation de la paix, et à considérer la composante femmes des processus de paix et de règlement des différends. Depuis lors, le Conseil a adopté sept autres résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, dont la résolution 2122 (2013), dans laquelle il a déclaré à nouveau qu'il comptait organiser un examen de haut niveau visant à faire le bilan des progrès accomplis aux niveaux mondial, régional et national dans l'application de la résolution 1325 (2000). Il a invité le Secrétaire général à faire réaliser, en prélude à l'examen de haut niveau, une étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000), qui mette en évidence les bonnes pratiques, les défauts et difficultés de mise en œuvre, les nouvelles tendances et les axes d'intervention prioritaires.

Le débat public que le Conseil a tenu en octobre 2015 en vue d'examiner l'application de la résolution 1325 (2000) a suscité un intérêt sans précédent, attirant la participation de 110 orateurs. Il a débouché sur l'adoption à l'unanimité de la résolution 2242 (2015), dans laquelle le Conseil a reconnu l'importance du quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et le fait qu'il était possible et nécessaire de mieux concrétiser les priorités concernant la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

Un certain nombre d'États Membres avaient noté qu'en dépit des progrès accomplis depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), les dispositions prévues par cet instrument tardaient toujours à être mises en œuvre. Les femmes et les enfants continuaient de subir des préjudices disproportionnés dans les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, en particulier depuis que des groupes terroristes tels que Boko Haram ou l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) visaient spécifiquement les femmes. Il avait été souligné qu'il fallait que les femmes participent au même titre que les hommes à toutes les étapes des processus de paix et de maintien et de consolidation de la paix. Les participants au débat – États Membres et organisations régionales – avaient pris plus de 160 engagements sur les plans politique, institutionnel et financier.

Le rapport du Secrétaire général de 2016 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2016/822) donne un aperçu des progrès réalisés quant à la suite donnée à l'examen de haut niveau, dont les nouveaux engagements pris dans ce cadre et les recommandations formulées par le Secrétaire général à l'issue de l'étude mondiale, ainsi que des arrangements de suivi et d'évaluation appropriés mis en place dans le système des Nations Unies.

Le rapport rend compte également de progrès notables dans l'application de la résolution 1325 (2000). À l'heure actuelle, plus de femmes participent aux pourparlers de paix, un plus grand nombre d'accords de paix tiennent compte des besoins spécifiques des femmes et des filles et veillent au respect de leurs droits fondamentaux, et une formation est de plus en plus souvent dispensée au personnel de sécurité afin de lui permettre de prévenir les violences, sexuelles et autres, faites aux femmes et d'y répondre. Il est néanmoins nécessaire de déployer plus d'efforts concertés.

Portée du débat public

La Fédération de Russie, à laquelle échoit la présidence du Conseil de sécurité en octobre 2016, organisera le débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris par les États Membres, les organisations régionales et l'Organisation des Nations Unies relativement à l'examen de haut niveau de la question des femmes et de la paix et de la sécurité effectué en 2015, et les mesures qui pourraient être prises à l'avenir pour progresser dans ce domaine.

Les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations régionales intéressées et la société civile doivent promouvoir la participation effective des femmes, sur un pied d'égalité, aux efforts déployés pour maintenir et renforcer la paix et la sécurité. Les besoins des femmes doivent être pris en compte dans la planification et le suivi des activités menées en matière de sécurité. Les entités des Nations Unies doivent renforcer la coordination pour ce qui est de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix et dans les missions de maintien de la paix. Toutes les parties à un conflit armé doivent s'engager à respecter les obligations que leur font le droit international humanitaire, le droit des réfugiés et le droit des droits de l'homme, afin de protéger les civils, en particulier les femmes et les filles.

Dans son rapport de 2015 (S/2015/716), le Secrétaire général a recommandé d'agir selon des axes prioritaires. Le débat public sera l'occasion pour les États Membres et les organisations régionales de faire part de leur expérience et de donner des informations concernant la mise en œuvre des engagements pris en octobre 2015 et des conclusions issues de l'examen de haut niveau. Il leur permettra, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, d'examiner les moyens de continuer d'œuvrer à la promotion de la résolution 1325 (2000) et de lever les obstacles et entraves apparus depuis son adoption, il y a seize ans.

Il n'est pas prévu d'adopter un document final à l'issue de cette réunion.

Date et heure : 25 octobre 2016 à 10 heures

Lieu : salle du Conseil de sécurité

Orateurs :

- a) Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;
- b) La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes);

- c) Rita Lopidia, Directrice exécutive et cofondatrice de l'organisation pour la promotion de la femme EVE (Soudan du Sud) (au nom du groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité).
-